

Nous ne donnons ici que le résumé des vœux, que nous ne publierons en entier que lorsque le Surintendant les aura communiqués au Comité catholique.

M. Chs-A. Lefèvre, nommé récemment directeur de l'enseignement du dessin,⁽¹⁾ fut invité par le Surintendant à parler du dessin à l'école primaire. M. Lefèvre sut intéresser et convaincre. Nul doute que les inspecteurs se feront un devoir de seconder les efforts du directeur de l'enseignement du dessin.

Outre ces vœux, plusieurs résolutions ont été adoptées par le congrès. Ces résolutions ont trait à certaines mesures adoptées par le Comité catholique, mesures dont les inspecteurs désirent une prompte réalisation.

Sur l'invitation de M. Arthur Picard, président de la commission de l'école technique de Québec, les inspecteurs ont visité cette belle institution et assisté à une très intéressante conférence de M. Macheras, sur l'Enseignement technique.

En se réunissant en congrès, les inspecteurs n'ont fait qu'obéir au Comité catholique, qui par une résolution adoptée à sa réunion de mai 1911, a demandé au gouvernement de pourvoir aux frais d'un tel congrès. Sous la présidence du Surintendant, assisté de l'Inspecteur général, ils ont étudié sérieusement les règlements qui les gouvernent dans l'accomplissement de leur tâche. Ils ont discuté les meilleurs moyens à prendre afin de mieux suivre ces règlements; tous les vœux et les résolutions adoptées étaient à l'adresse du Comité catholique. Dans les discours, ceux qui ont parlé de l'Etat, ont donné à ce mot le sens qu'il a dans notre province quand il s'agit de l'Instruction publique, c'est-à-dire le Département de l'Instruction publique, assisté des deux comités du Conseil. D'après une entente entre l'Eglise et l'Etat, entente qui remonte à 1846, le gouvernement légifère en matière d'Instruction publique et accorde aide et secours aux municipalités et aux écoles. Depuis 1875, les programmes et les règlements scolaires sont laissés aux soins de chaque comité du Conseil de l'Instruction publique, l'un pour les catholiques, l'autre pour les protestants.

Le système scolaire de la province de Québec a été très favorablement apprécié par nos SS. les Archevêques et Evêques du Canada, dans leur lettre collective de 1894.

Travailler à consolider ce système, s'efforcer de lui faire produire le plus de fruits possibles, n'est-ce pas faire bonne besogne?

C.-J. MAGNAN.

(1) C'est à la demande du Comité catholique que le gouvernement a nommé un directeur de l'enseignement du dessin.